



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 43919

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la recrudescence de l'insécurité dans les trains. Récemment encore, en Languedoc-Roussillon, deux contrôleurs ont été violemment agressés, ce qui porte à cinq le nombre d'agressions sur des contrôleurs depuis le début de cette année. En 1999, dix-huit agressions violentes avaient déjà été recensées. Afin de faire face à cette situation qui est également fortement préjudiciable pour les usagers de la SNCF, les représentants de ces personnels réclament une reconfiguration des gares - afin qu'il y ait un véritable contrôle d'accès et qu'un passager sans billet ne puisse pénétrer dans les wagons - et la création d'un véritable métier d'agent de sécurité dans les trains avec des hommes capables d'intervenir à tout moment. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce problème et de lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour améliorer la sécurité des personnels et des usagers de la SNCF dans les trains.

Texte de la réponse

Les chiffres relatifs à l'insécurité dans les trains, présentés par la SNCF à la fin février 2000, montrent que la hausse de la délinquance et de la malveillance est préoccupante, même si le nombre de faits relevés doit être rapporté au volume du trafic assuré par l'entreprise, en particulier dans ses missions de service public, en secteur périurbain notamment. Les évolutions par zone géographique montrent également que l'ampleur de l'effort réalisé par la SNCF et ses partenaires en Ile-de-France, là où les problèmes étaient les plus inquiétants, a permis d'y infléchir les évolutions de la malveillance et de la délinquance par rapport au reste du pays. Les efforts doivent donc être accrus et poursuivis. Ils concernent bien sûr l'entreprise qui a inscrit sa politique de sûreté parmi les programmes prioritaires de la deuxième étape de son projet industriel. Ces efforts doivent également s'inscrire dans le développement et l'enracinement des partenariats avec l'extérieur, qu'il s'agisse des coopérations avec les forces de police et de gendarmerie, des partenariats locaux, départementaux ou régionaux de sécurité, dans le cadre de la politique lancée par les pouvoirs publics, ou encore de la définition d'actions avec des associations nationales pour développer les réponses de prévention sociale et d'éducation susceptibles de déboucher sur des solutions de long terme. Par ailleurs, la SNCF dispose d'un service constitué d'agents spécialement formés et assermentés, fort d'environ 1 800 personnes. Des textes législatifs et réglementaires sont en préparation pour clarifier le statut et les missions de ces agents et augmenter ainsi l'efficacité de leur action en matière de sécurité des voyageurs. S'agissant enfin des difficultés que les agents de la SNCF éprouvent parfois à faire respecter par certains voyageurs des règles normales de comportement, l'entreprise nationale souhaite adapter les modalités du contrôle tarifaire en fonction de la situation, ce contrôle pouvant intervenir en gare, avant le départ du train, mais aussi à bord du train, compte tenu de la multiplicité des trajets possibles au départ de la même gare. La formation des agents chargés du contrôle tient, bien entendu, compte de ces difficultés et de ces évolutions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43919

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1947

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4000